



Manon Cornellier Au tour du SCRS d'être maintenant mieux surveillé *Page B 4*

Julien Turreille L'ordre mondial suspendu au vote américain *Page B 2*

Idées Sherpa: un rapport sur les causes de la radicalisation avec des lacunes *Page B 5*

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 NOVEMBRE 2016



Une femme marche sur le lac desséché Chandola, en Inde, pour aller chercher de l'eau dans la ville d'Ahmedabad, en mai 2016. L'Inde a fait face à sa pire sécheresse depuis des décennies. Environ 330 millions de personnes, soit un quart de la population, ont souffert du manque d'eau après deux semaines de mousson.

ACCORD DE PARIS

Éviter le naufrage climatique : mission difficile

L'Accord de Paris sur le climat est entré en vigueur officiellement vendredi. La plus ambitieuse entente environnementale de l'histoire doit permettre, en théorie, d'éviter le naufrage climatique que nous annonce la science avec de plus en plus de précision. Mais la communauté internationale doit maintenant se donner les moyens d'atteindre les objectifs de cet accord, ce qui sera pour le moins ardu.

ALEXANDRE SHIELDS

Le 12 décembre 2015. Au terme d'un blitz de négociations de dernière minute, mais aussi après des années de tergiversations, la communauté internationale réussit enfin, à Paris, à adopter un accord « ambitieux et équilibré » de lutte contre les changements climatiques, d'après les mots du président de la 21^e Conférence des parties (COP21), Laurent Fabius.

Un exploit diplomatique salué partout dans le monde, surtout après l'échec cuisant, six ans plus tôt, de la COP15 de Copenhague. À cette occasion, les pays membres de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques avaient lamentablement échoué dans leurs efforts pour s'entendre sur un accord censé succéder au Protocole de Kyoto.

L'Accord de Paris, donc, a

été signé par 195 États. Selon le libellé de cette entente non contraignante, tous ont convenu de l'absolue nécessité de maintenir l'augmentation prévisible de la température « bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels », tout en promettant de « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C ». Une demande chère aux pays les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques.

L'entente reconnaît également la responsabilité différenciée des pays, comme cela est inscrit à la Convention de l'ONU depuis 1992. Cela signifie que les pays riches, historiquement responsables des bouleversements climatiques, doivent faire davantage d'efforts pour lutter contre la crise climatique mondiale.

L'Accord de Paris précise aussi que les pays développés s'engagent à financer un fonds devant atteindre 100 milliards

de dollars par année d'ici 2020 pour aider les pays en développement à s'adapter aux changements climatiques et à amorcer la transition énergétique vers une économie faible en carbone. Cette somme est « un plancher », selon la formulation inscrite dans l'accord. Mais sur le point très sensible des « pertes et préjudices » que subissent déjà des pays en raison des effets des bouleversements climatiques, l'Accord de Paris ne prévoit pas de compensations financières pour ces États. Il exclut donc toute « responsabilité ou compensation » des pays du Nord pour les préjudices subis par les pays en développement.

Manque d'ambition

Même si, sur papier, cet accord, déjà ratifié par 97 États, semble suffisant pour éviter les pires effets des bouleversements climatiques, la réalité

VOIR PAGE B 2 : MISSION



BRIAN POWERS THE DES MOINES REGISTER ASSOCIATED PRESS
Un habitant de Shell Rock dans l'Iowa surveille la montée des eaux à la suite de la crue d'une rivière après d'importantes précipitations en septembre dernier.

SURVEILLANCE
DES JOURNALISTES

La nouvelle chasse aux sorcières

« Nous avons donné aux autorités des possibilités de surveillance inégalées dans l'histoire de l'humanité »

Le professeur Stéphane Leman-Langlois est un spécialiste de la police, du renseignement, du terrorisme, des technologies et du contrôle social. Il a récemment collaboré au livre *Transparent Lives* sur la surveillance au Canada. Il enseigne à l'Université Laval.

PROPOS RECUEILLIS
PAR STÉPHANE BAILLARGEON

Avez-vous été surpris par les récentes révélations sur l'ampleur de l'espionnage des journalistes québécois ?

Pas du tout. Chaque fois que je parle de surveillance depuis des années et que je dis aux journalistes qu'ils sont les premières cibles, la plupart d'entre eux lèvent les yeux au plafond parce qu'ils n'y croient pas. Ils me traitent de parano parce que je suis dans les études de la surveillance. Je suis certain que le phénomène est d'une ampleur bien supérieure à ce qui vient d'être dévoilé. Je pense que les révélations de la SQ — arrivées très, très rapidement et concernant, comme par hasard, des écoutes datant d'anciens directeurs de ce corps de police — sont faites pour détourner l'attention. Mais bon, il va y avoir une commission d'enquête et, si elle peut lever des pierres, on va en trouver bien plus, de ces histoires de surveillance.

En quoi cette surveillance des journalistes est-elle différente de celle de la population ?

On sait depuis des années que les agences de maintien de la loi comme le Centre de la sécurité des télécommunications et le Service canadien de renseignement de sécurité vont à la pêche en ramassant des métadonnées sur la facturation des comptes de cellulaire ou de courriel. Cette surveillance de masse recueille, plusieurs dizaines de fois par jour, chaque année, depuis des années, d'énormes montagnes de données sur des centaines, sinon des milliers, de personnes. Il n'y a donc pas que les journalistes sous suspicion au Canada. Mais eux, évidemment, sont plus au courant de certains crimes ou de certaines histoires. Et c'est tellement facile de récolter des données maintenant : dans notre monde, très, très peu de gens protègent leurs données, y compris les journalistes.

Vous y voyez une responsabilité professionnelle ?

De ne pas protéger ses communications pour le mortel moyen, ce n'est peut-être pas grave. Pour un journaliste, c'est l'équivalent de brûler toutes ses sources. Un des premiers articles publiés par le magazine en ligne *The Intercept* après les révélations d'Edward Snowden [en 2013], sur les écoutes dans le monde, expliquait pourquoi et comment un reporter devait protéger ses données. Ça dépasse l'entendement qu'en 2016 des journalistes soient assez patates, assez naïfs pour penser qu'une source contactée avec un cellulaire personnel est à l'abri ! Ce que la police a fait est absolument et grossièrement inacceptable, on s'entend, et je pense que les têtes devraient rouler bientôt. C'est quand même triste de voir les journalistes pleurer parce qu'ils perdent leurs sources alors qu'ils ont été négligents, puisqu'un enfant pouvait pirater leurs informations.

Pourquoi la police s'intéresse-t-elle aux métadonnées ?

À partir d'un compte de téléphone, on peut savoir qui parle à qui, à quel moment, de quel endroit, à quelle fréquence. On peut en tirer toutes sortes de déductions. Si vous appelez votre secrétaire à 15 h, c'est une chose. Si vous l'appelez à 3 h du matin, c'est autre chose. Des fois, même le contenu de la conversation ne révèle rien. En sociologie, on appelle conversation

VOIR PAGE B 3 : SORCIÈRES

PERSPECTIVES

ÉTATS-UNIS

L'ordre mondial en péril

JULIEN TOURREILLE



La campagne électorale qui s'achève enfin a exposé les profondes lignes de fracture, les doutes, les craintes et les récriminations qui secouent la société américaine. Elle a également écorné la réputation des États-Unis. Même si elle paraît peu probable, une éventuelle défaite d'Hillary Clinton mardi prochain aurait des répercussions potentiellement catastrophiques sur la scène internationale.

Remise en cause

L'élection présidentielle de cette année aura été marquante, surprenante, déroutante et même dérangeante à bien des égards. C'est notamment le cas concernant la place et le rôle des États-Unis dans le monde. Depuis 70 ans, l'ensemble des aspirants républicains autant que démocrates à la Maison-Blanche a considéré que l'objectif central de la politique étrangère américaine était de diriger et de préserver l'ordre international libéral bâti à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Or, pour la première fois cette année, le candidat de l'un des deux grands partis, Donald Trump, a fait campagne sur une plateforme qui minerait considérablement cet ordre international en remettant en question le système d'alliances et en manifestant son opposition au libre-échange. Une telle prise de position a pu trouver un écho au sein d'une population américaine désillusionnée par deux guerres ratées (l'Irak et l'Afghanistan), marquée par la crise de 2007-2008, inquiète au sujet de sa sécurité et doutant de plus en plus des bienfaits de la mondialisation.

S'il est important de prêter attention à cette tentation isolationniste et de répondre aux préoccupations légitimes de la population américaine, le spectacle électoral de 2016 a laissé planer un doute réel sur leur engagement futur dans le monde.

Dans ce contexte, le choix que les Américains feront mardi aura une influence manifeste sur la confiance envers les États-Unis et donc sur leur marge de manœuvre sur la scène internationale.

Donald Trump suscite quant à lui une défiance généralisée. Son éventuelle élection aurait donc des conséquences catastrophiques sur la réputation des États-Unis

Les élections de 2004 et de 2008 en sont de bonnes illustrations. Dans le premier cas, la controverse guerre en Irak apparaissait déjà comme une erreur majeure et les exactions américaines, notamment à la prison d'Abou Ghraïb, étaient connues. La réélection de George W. Bush suscita alors une méfiance vis-à-vis de la puissance américaine, perçue comme militariste et ne tenant pas compte des intérêts des autres pays dans son action sur la scène internationale.

L'élection de Barack Obama en 2008 changea radicalement la donne. La réalité de sa politique étrangère ne fut certes pas

à la hauteur des espoirs disproportionnés qui l'accompagnaient son élection. Cela se traduisit par un tassement certain de l'enthousiasme international pendant le second mandat. Il n'en demeure pas moins qu'à la veille de l'élection de 2016, des majorités nettes dans 13 des 15 pays d'Europe et d'Asie sondés par l'institut Pew ont une image positive des États-Unis.

L'âge du président M^{me} Clinton pourra mettre à profit cette opinion favorable. Si elle ne suscite pas un enthousiasme débordant, elle jouit en effet à l'international d'une solide cote de confiance. Toujours selon Pew, 60% des Canadiens, de solides majorités en Europe (à l'exception de la Grèce et de la Pologne, notamment) et en Asie (exception faite de la Chine et de l'Inde) l'estiment apte à mener l'action extérieure des États-Unis.

Donald Trump suscite quant à lui une défiance généralisée. Son éventuelle élection aurait donc des conséquences catastrophiques sur la réputation des États-Unis, à tel point que leur marge de manœuvre diplomatique, leur capacité à nouer des ententes et à entretenir des alliances, ou encore la crédibilité de leur engagement international seraient mises à mal.

Tous les quatre ans, l'élection présidentielle américaine suscite un intérêt et une attention considérables. Comme les Américains aiment à le penser, leur démocratie reste un modèle et l'hôte de la Maison-Blanche, même s'il a souvent maille à partir avec le Congrès, est perçu comme la personne la plus puissante du monde.

L'élection de 2016 a donné une bien mauvaise image de la politique américaine et, plus fondamentalement, de la démocratie. Aspirants despotes, partisans de régimes autoritaires, populistes de tout acabit peuvent s'en réjouir. Pour autant, la population américaine a encore l'occasion de démontrer que les États-Unis sont bel et bien une cité sur la colline, un phare pour le respect des libertés individuelles et politiques, une puissance responsable et engagée dans le monde.

Il faut pour cela que les Américains désavouent clairement Donald Trump et élisent à la Maison-Blanche Hillary Clinton, la personne la plus préparée, la plus qualifiée et la plus compétente de la période contemporaine pour présider aux destinées américaines et contribuer à la gestion de la scène internationale. Attendre les résultats mardi soir reste bien long et anxiogène.

CARNET DE CAMPAGNE

Les Américains « comptent les dodos » d'ici les élections présidentielles de mardi

À trois jours du vote historique de mardi, les Américains sont « dégoûtés » par la campagne qui s'achève. Donald Trump gagne du terrain. Le candidat républicain affirme être « prêt » pour la présidence. Retour sur une fin de campagne fertile en émotions.

MARCO FORTIER

Dégoûtés. Stressés. Anxieux. Les électeurs américains ont les nerfs à vif à trois jours du scrutin le plus fou de l'histoire des États-Unis.

Cette campagne électorale hors norme, riche en rebondissements, a mis à l'épreuve la résilience des Américains, révèle un sondage rendu public cette semaine. Plus de huit électeurs sur dix (82%) disent être « dégoûtés » par la longue campagne qui connaîtra son dénouement mardi. A peine 13% des répondants sont « emballés » par cette bataille électorale.

Ce sondage téléphonique a été mené auprès de 1333 électeurs entre le 28 octobre et le 1^{er} novembre. La marge d'erreur est de 3 points, selon le sondage mené pour le *New York Times* et le réseau CBS.

Les attaques racistes et sexistes de Donald Trump ont entaché la course vers la Maison-Blanche. Sa vive critique du processus électoral « truqué » a aussi affecté le moral des électeurs, qui sont plus déchirés que jamais sur le plan politique.

« Je suis à bout de nerfs. Donald Trump est une horrible personne, il n'y a pas grand-chose à dire de plus », lance Shea Lewis, militante LGBT qui distribue des dépliants près de l'Université d'État de Géorgie, à Atlanta.

Elle « compte les dodos » d'ici au scrutin de mardi. La possibilité d'une victoire de Trump lui fait littéralement perdre le sommeil. Même sous la présidence progressiste de Barack Obama, le fait d'être homosexuel ou bisexuel peut vous mener au congédiement ou à l'éviction dans 28 États (ces lois ne relèvent pas du gouvernement central), rappelle Shea Lewis.

Cette diplômée en psychologie affirme qu'il n'y a rien de plus simple que d'analyser la personnalité de Trump: « *What you see is what you get* », un être narcissique qui ramène tout à lui et qui se fout des conséquences pour les 320 millions d'Américains. Shea Lewis estime aussi que plusieurs de ses compatriotes se trouvent dans un état psychologique proche de la détresse à cause du ton extrêmement acrimonieux de la campagne présidentielle.

Les Américains sont aussi convaincus que le scrutin ne mettra pas un terme au choc des valeurs entre les deux camps rivaux: près de quatre répondants sur dix estiment que Trump ne reconnaîtrait pas sa défaite. Ce qui voudrait dire une longue période de chaos.

Remarquez, les électeurs ne sont pas plus tendres envers Hillary Clinton. Les deux principaux candidats sont détestés par la majorité des Américains. On a déjà vu des campagnes électorales plus enthousiasmantes.

L'avenir, c'est le 8 novembre

Pourquoi les Américains sont-ils si angoissés? Les enjeux du scrutin de mardi sont énormes. Et les deux rivaux ont des visions totalement opposées. Les conséquences d'une élection ont rarement été aussi importantes pour un aussi grand nombre d'Américains, estime Michael Simanga, professeur en études afro-américaines à l'Université d'État de Géorgie.

« Le prochain président nommera les deux ou trois prochains juges de la Cour suprême. Ces



Les deux principaux candidats sont détestés par la majorité des Américains. On a déjà vu des campagnes électorales plus enthousiasmantes.

JEFF KOWALSKY AGENCE FRANCE-PRESSE

« Un candidat à la présidence peut se moquer des Noirs, il peut se moquer des Asiatiques, il peut même se moquer des handicapés, même si c'est irrespectueux. Mais il y a un groupe envers lequel aucune moquerie n'est permise: ce sont les femmes de race blanche. Trump a commis une erreur. »

Maurice J. Hobson, professeur d'histoire à l'Université d'État de Géorgie

juges se prononceront sur des sujets qui auront un impact profond sur les droits des femmes, les droits électoraux, les droits des travailleurs, la domination des grandes entreprises sur l'économie, la politique et la vie sociale. L'élection affectera aussi de façon cruciale la participation des États-Unis à des guerres, ainsi que les investissements en infrastructures, en éducation, en développement communautaire et en soins de santé. »

Les élections dans les États prennent une importance particulière pour une autre raison: les districts électoraux sont délimités de façon partisane, explique le professeur. Le parti au pouvoir dans un État peut ainsi revoir le découpage des comtés en fonction des changements démographiques.

Aux États-Unis, l'avenir se prépare le 8 novembre...

Votez Trump ou allez en enfer

Une église catholique de San Diego, en Californie, a récemment mis en garde ses fidèles: un vote pour Hillary Clinton est un « péché mortel » qui peut vous mener en enfer à moins d'aller immédiatement se confesser. Un dépliant remis aux fidèles rappelle que la candidate démocrate est pour le libre choix en matière d'avortement, de mariage entre conjoints de même sexe, d'euthanasie, de clonage humain

« Je suis prêt »

Donald Trump en campagne vendredi à Atkinson, au New Hampshire

et de recherche sur les cellules souches. L'évêque du diocèse, Robert McElroy, a précisé par la suite que l'Église reste non partisane.

La « spirale du silence » des indécis

La sociologue Claire Durand a publié vendredi une analyse qui suggère une course encore plus serrée que ce que disent les sondages américains. Hillary Clinton serait en avance d'environ quatre points, selon les sondages cités par la professeure de l'Université de Montréal.

Les indécis peuvent toutefois brouiller les cartes. Claire Durand propose d'accorder 67% des intentions de vote des indécis à Donald Trump. Elle suggère cette mesure entre autres parce que les sondages sous-estiment le vote conservateur. Avec cette méthode, l'avance de Clinton fond à tout juste deux points. On peut penser qu'il faudra veiller tard mardi soir pour connaître les résultats du scrutin.

Le Devoir

MISSION

SUITE DE LA PAGE B 1

scientifique indique clairement que les efforts nécessaires pour limiter le réchauffement devront être colossaux. Selon les calculs du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), il faudra réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 à 70% d'ici 2050 (et les faire disparaître en 2100) pour espérer rester sous 2°C et les baisser de 70 à 95% pour rester sous 1,5°C.

Or les émissions mondiales sont toujours en croissance soutenue, tout comme la population terrestre, qui doit atteindre neuf milliards d'individus d'ici 2050. Et à la lumière des engagements volontaires pris par les États jusqu'à présent, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) concluait jeudi que le monde se dirige d'ici 2100 vers des températures de +2,9 à +3,4°C, ce qui serait synonyme d'impacts dévastateurs.

« Si nous ne commençons pas à prendre des mesures supplémentaires dès maintenant, dès la conférence de Marrakech [la COP22, qui s'ouvre lundi], nous finirons par pleurer devant une tragédie humaine évitable », a d'ailleurs prévenu Erik Solheim, directeur du PNUE, au moment de la publication du rapport annuel de l'organisme onusien sur l'action climatique mondiale. « Le nombre croissant de réfugiés climatiques frappés par la faim, la pauvreté, la maladie et les conflits nous rappellera de façon incessante notre échec. La science a montré que nous devons agir beaucoup plus vite », a-t-il ajouté.

Le rapport du PNUE appelle donc à redoubler les efforts tout de suite, avant 2020, année d'entrée en application des engagements des États dans le cadre de l'Accord de Paris. Pour accélérer le mouvement, l'organisme insiste notamment sur le rôle des villes, des entre-

prises et des citoyens dans les secteurs de l'agriculture et des transports et sur les mesures d'efficacité énergétique.

Belle surprise

Compte tenu de l'urgence de la situation et de l'ampleur des impacts des bouleversements climatiques, l'entrée en vigueur aussi rapide de l'Accord de Paris est donc une très bonne nouvelle. « Nous avons fait en neuf mois ce qui avait pris huit ans pour le Protocole de Kyoto », s'est réjoui jeudi la présidente de la 21^e Conférence des Parties (COP21) et ministre française Ségolène Royal.

Spécialiste des négociations climatiques internationales et professeur à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke, Hugo Séguin estime pour sa part qu'il s'agit d'une « belle surprise ». « L'Accord de Paris s'est conclu sur un « momentum » de la communauté internationale, qui a multiplié les engagements avant et pendant la Conférence de Paris. Et on vit encore sur ce « momentum »-là. La pression est encore là et les pays ne se sont pas fait prier pour déposer leurs instruments de ratification. » En date du 4 novembre, 97 États avaient ratifié l'Accord de Paris.

Selon M. Séguin, qui a participé à 12 COP au fil des ans, il importe maintenant de hausser « le niveau d'ambition », notamment en bonifiant les engagements des États, comme le prévoit la « clause » prévue dans l'entente intervenue en 2015. « Il faut augmenter la vitesse des changements année après année, estime-t-il. Et je m'attends à ce qu'on voie de plus en plus de pression en faveur d'une réduction du recours aux carburants fossiles. Nous sommes dans cet élan. La transition est inévitable. Elle va se faire. Mais la question est la suivante: est-ce qu'elle va se faire suffisamment rapidement? »

Décisions canadiennes

Dans un premier temps, les pays qui se réunissent au Maroc dès lundi devront commen-

cer à fixer les nombreuses dispositions permettant d'appliquer et de renforcer le pacte mondial contre le réchauffement de décembre 2015. Parmi les sujets qui doivent absolument progresser: la définition des règles de transparence (soit la vérification des engagements nationaux), la présentation des stratégies nationales d'ici à 2050, la montée en puissance de l'aide financière aux pays en développement et l'aide technique pour mettre en place des politiques de développement « propre » (énergies renouvelables, transports et habitats moins énergivores, nouvelles pratiques agricoles, etc.).

Quel sera le rôle du Canada? Après des années de blocage du gouvernement conservateur, Hugo Séguin estime qu'Ottawa fait désormais partie du camp des pays qui cherchent des solutions. Reste qu'au pays, les promesses « vertes » du gouvernement Trudeau se sont heurtées à la réalité politique canadienne, où le secteur des énergies fossiles occupe toujours une place prépondérante.

Pour les groupes environnementaux, il est d'ailleurs plus que temps de marquer une rupture avec ce Canada tourné vers l'exploitation de plus en plus importante de ressources énergétiques qui contribuent directement aux bouleversements du climat. Équiterre et Greenpeace l'ont rappelé vendredi.

Dans un contexte où le gouvernement Trudeau a approuvé récemment un imposant projet d'exportation de gaz de schiste et qu'il doit décider sous peu du sort d'un autre projet destiné à l'exportation de pétrole des sables bitumineux, plusieurs se demandent en effet s'il sera possible de lutter contre les changements climatiques tout en autorisant les projets conçus par l'industrie des énergies fossiles.

Le Devoir

PERSPECTIVES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Après 20 années de domination du maire Jean Tremblay sur la ville de Saguenay, le départ de celui-ci marque la fin d'une époque. Or il ne faudrait pas en conclure à la mort de son influence pour autant. Le maire vient d'ailleurs de fonder son parti politique — le Parti des citoyens de Saguenay —, et ce, après l'annonce de son départ.

Les villes bientôt en campagne électorale

Dans un an, jour pour jour, les citoyens de la grande majorité des villes québécoises seront appelés aux urnes afin d'élire leur maire et leurs conseillers municipaux. Les Denis Coderre, Régis Labeaume, Marc Demers, Caroline St-Hilaire et Yves Lévesque solliciteront un nouveau mandat auprès des électeurs, alors qu'un vieux routier de la politique, Jean Tremblay à Saguenay, tirera sa révérence.

JEANNE CORRIVEAU
ISABELLE PORTER

Quelque 1100 municipalités québécoises auront des élections le 5 novembre 2017 afin de pourvoir plus de 8000 postes d'élus. L'échéancier peut sembler lointain, mais déjà, dans les coulisses, les préparatifs ont commencé dans plusieurs villes.

À Montréal, Denis Coderre a déjà fait savoir qu'il défendra son siège de maire. Reste à voir qui seront ses adversaires.

Projet Montréal, qui forme l'opposition officielle, choisira son chef le 4 décembre prochain. Mais l'avenir des deux autres partis présents à l'hôtel de ville, soit Coalition Montréal et Vrai Changement pour Montréal, demeure incertain. Et c'est sans compter les candidatures-surprises qui pourraient émerger au cours des prochains mois.

Après trois ans au pouvoir, le maire Coderre semble profiter d'une longueur d'avance. En novembre 2015, il bénéficiait d'ailleurs d'un taux de satisfaction de 72% auprès des Montréalais. «*Ce n'est pas une lune de miel, mais il bénéficie encore d'une présomption favorable*», estime la professeure de l'UQAM Danielle Pilette, spécialiste en gestion municipale. Elle prévient toutefois que cette présomption favorable pourrait s'éroder d'ici le scrutin.

L'épisode du «*Flushgate*», le dossier des pit-bulls, l'improvisation entourant l'interdiction des calèches et, plus récemment, l'espionnage de deux journalistes par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pourraient lui

nuire. «*Mais ce qui est favorable au maire Coderre, c'est que le souvenir de l'inaction qui a caractérisé les dix années précédentes est encore vif. Par rapport à ça, son mandat est dynamisant*», observe Danielle Pilette.

À son avis, déloger Denis Coderre demeurera une tâche ardue pour Projet Montréal, peu importe qui, de François Limoges, Valérie Plante ou Guillaume Lavoie, prendra les rênes du parti. «*Les personnes les plus fortes dans ce parti sont dans les mairies d'arrondissement. Le risque, c'est que le candidat à la chefferie soit un personnage relativement mineur*».

Le danger pour Denis Coderre, c'est qu'un troisième parti fort ou une candidature solide à la mairie se lance dans la course, croit Danielle Pilette. La flamboyante avocate Anne-France Goldwater a évoqué la possibilité de sauter dans l'arène, mais la professeure émet quelques doutes. «*Je ne croirai à sa candidature que si elle a un certain nombre de personnes avec elle et des personnalités. Parce que, sans expérience municipale et sans équipe, ça commence à faire pas mal de handicaps en même temps*», dit-elle.

Longueuil et Laval

Arrivé en poste en 2013 après le long règne de Gilles Vaillancourt, le maire de Laval, Marc Demers, pourrait faire face à au moins deux adversaires lors du scrutin de novembre 2017. Les partis d'opposition fourbissent déjà leurs armes. Action Laval, le parti de Jean-Claude Gobé, qui n'a qu'une élection au conseil municipal, présentera sous peu une première cohorte de candidats. Le Parti Laval, qui compte trois élus, dont le chef intérimaire et fondateur Michel Trottier, se choisira un chef au début de 2017.

De son côté, Caroline St-Hilaire, qui doit composer ces jours-ci avec la fronde des maires des municipalités voisines, briguera un troisième mandat à la mairie de Longueuil.

Québec et Lévis

À Québec, personne n'a été surpris d'apprendre que Régis Labeaume va se représenter. Reste à savoir sur quels thèmes il fera campagne. Après l'amphithéâtre en 2009 et les relations de travail en 2013, va-t-il encore en profiter pour faire pression sur le gouvernement? Chose certaine, les thèmes du transport, de la congestion et du troisième lien s'imposent déjà comme des incontournables.

Pendant ce temps, ça bouge au sein du parti d'opposition Démocratie Québec avec l'entrée en scène d'un nouveau joueur, l'avocat François Marchand. Spécialiste en droit municipal, le nouveau venu a décidé d'affronter la conseil-

lère Anne Guérette dans la course à la chefferie du parti qu'elle a cofondé. Les résultats seront connus le 3 décembre prochain. Quels que soient les résultats, les deux candidats attaquent déjà le maire sortant sur son style et sur sa propension au «*manque de respect*» et à «*l'intimidation*».

Du côté de Lévis, le maire Gilles Lehouillier n'a pas encore indiqué s'il comptait se représenter, mais tout laisse croire qu'il sera dans la course après un seul mandat derrière la cravate. Récemment, le dossier du troisième lien, auquel il est favorable, lui a donné une visibilité accrue par rapport au maire Labeaume, dont la position était plus ambiguë.

Ailleurs au Québec

On surveillera tout particulièrement les élections à Saguenay. Après 20 années de domination du maire Jean Tremblay, le départ de celui-ci marque la fin d'une époque. Or il ne faudrait pas en conclure à la mort de son influence pour autant. Le maire vient d'ailleurs de fonder son parti politique — le Parti des citoyens de Saguenay —, et ce, après l'annonce de son départ. Du côté de l'opposition, l'Équipe du Renouveau démocratique (ERD) se prépare à cette course depuis longtemps avec à sa tête Josée Neron, anciennement gestionnaire d'un centre dentaire. Reste à savoir si d'autres candidats se lanceront dans la mêlée dans les mois à venir.

Du côté de Sherbrooke, de Trois-Rivières et de Gatineau, les maires en poste ont tous l'intention de se représenter. À Sherbrooke, le maire Bernard Sévigny, récemment nommé président de l'Union des municipalités du Québec, en serait à son troisième mandat. À Trois-Rivières, Yves Lévesque vient d'annoncer qu'il sollicitait un nouveau mandat après 15 ans à la tête de la ville. Chose certaine, si l'ancienne première ministre Pauline Marois avait décidé d'aller de l'avant avec son projet d'imposer un maximum de trois mandats consécutifs aux maires, il aurait été de ceux à devoir revoir leurs plans.

Ce ne serait toutefois pas le cas du maire de Gatineau, Maxime Pedneault-Jobin, un nouvel élu qui avait défait le maire sortant Marc Bureau lors des dernières élections de 2013. Après un premier mandat houleux (en raison du controversé dossier de l'amphithéâtre des Olympiques), il semble toutefois bien en selle. Selon un nouveau sondage d'ICI Radio-Canada, il récolterait 70,7% des appuis, devant 20,7% pour sa seule adversaire déclarée, la conseillère Sylvie Gouéau.

Le Devoir

La culture libérale

MICHEL DAVID

Il aurait été difficile d'imaginer un meilleur plaidoyer en faveur de la liberté de presse. Le jour même où on apprenait que la SQ avait placé sous surveillance des journalistes de l'émission *Enquête*, ces derniers dévoilaient un autre scandale spectaculaire à la Société immobilière du Québec (SIQ), qui met en cause des collecteurs de fonds libéraux notoires.

Rien ne dit que l'enquête de l'UPAC serait demeurée sans suite si des journalistes n'avaient pas découvert le pot aux roses, mais le passé enseigne qu'il n'y a rien comme une manchette pour rappeler un gouvernement à ses responsabilités et faire en sorte que la justice suive son cours.

François Legault réclame à grands cris que le financement public du PLQ soit suspendu, mais il n'y a actuellement aucune preuve qu'une partie des 2 millions de dollars qui auraient été détournés par les fraudeurs de la SIQ ait atterri dans la caisse du PLQ. Même si un des présumés fraudeurs, William Bartlett, était un organisateur du premier ministre Couillard lors de l'élection partielle dans Jean-Talon en 2007, il n'y a pas davantage de raison de croire que M. Couillard ait eu vent de ses agissements à l'époque. On peut seulement constater encore une fois que le premier ministre est bien malchanceux dans ses fréquentations.

Cette affaire n'en est pas moins révélatrice d'une «*culture libérale*» qui est bien antérieure à l'arrivée de Jean Charest, mais qui a connu un nouvel âge d'or sous son règne, alors que les *bag men* libéraux avaient leurs entrées au bureau du premier ministre et pesaient de tout leur poids sur les nominations dans l'appareil gouvernemental. Cette culture créait un climat éminemment propice à la magouille.

Quand ils ont repris le pouvoir en 2003, les libéraux se sont empressés de renouveler l'ensemble du conseil d'administration de la SIQ et de placer à sa tête le grand ami des collecteurs de fonds, Marc-André Fortier. Dès lors, ils avaient le champ libre pour se récompenser des loyaux services rendus au parti. Durant les audiences de la commission Bastarache, qui avait enquêté sur le processus de nomination des juges en 2010, Franco Fava avait déclaré que les félicitations du premier ministre lui suffisaient amplement. Selon les collègues d'*Enquête*, il s'est tout de même accordé une prime additionnelle de 200 000 \$.

Le quatuor de fraudeurs a eu la chance que la SIQ se soit retrouvée sous la responsabilité d'un ministre qui, de son propre aveu, s'en désintéressait totalement. Dans l'entrevue d'une candeur hallucinante qu'elle a accordée à Marie-Maude Denis, Monique Jérôme-Forget a déclaré que ses administrateurs étaient une bande de «*pas bons*». Précisément, une telle incompétence aurait justifié une étroite surveillance.

Qui plus est, la présidente du Conseil du trésor, grande apôtre de la réingénierie de l'État, estimait que son rôle n'était pas d'être propriétaire d'immeubles qui n'étaient pas entièrement occupés par ses services. Manifestement, leurs acquéreurs ont décroché le gros lot.

Quand M. Fortier a finalement été renvoyé pour avoir grossièrement gonflé ses notes de frais, il est étonnant que le vérificateur n'ait pas poussé plus avant l'examen de sa gestion. Un homme qui réclame 38 000 \$ pour des frais de golf a une conception très particulière de la gestion des fonds publics.

La bonne nouvelle est que l'abaissement à 100\$ du plafond des contributions qui peuvent être faites à la caisse des partis et la hausse substantielle du financement public auront sans doute pour effet de diminuer l'influence des collecteurs de fonds. Le passé ne peut pas être oublié, mais il est vrai qu'aucune irrégularité de ce genre n'a été constatée depuis que M. Couillard est devenu chef du PLQ. Toutes les irrégularités qui sont revenues le hanter étaient antérieures à son retour en politique.

À voir Agnès Maltais se déchaîner, on comprend à quel point cette histoire tombe bien pour le PQ. Mercredi, au moment où Jean-François Lisée talonnait le gouvernement pour qu'il ordonne une véritable enquête sur la liberté de presse et la protection des sources journalistiques, l'ancien ministre de la Sécurité publique dans le gouvernement Marois, Stéphane Bergeron, a malencontreusement placé son parti sur la défensive en expliquant qu'il avait eu un entretien avec le directeur de la SQ, après que le président de la FTQ, Michel Arsenault, se fut plaint d'avoir été placé sous écoute.

Peu importe son contenu, cet entretien devenait un excellent point de départ de la commission d'enquête, dont le gouvernement s'est alors empressé d'annoncer la création. Dans l'immédiat, la magouille à la SIQ permet de rebraquer les projecteurs sur ce qui demeure le talon d'Achille du PLQ, c'est-à-dire son intégrité, mais M. Bergeron ne perd sans doute rien pour attendre.

Le Devoir david@ledevoir.com

SORCIÈRES

SUITE DE LA PAGE B 1

indexicale celle qui se réfère à d'autres conversations. Les métadonnées, elles, parlent toujours, et les logiciels les font parler en essayant d'établir des *patterns* qui permettent ensuite de remonter aux individus.

La loi n'interdit pas de surveiller les citoyens ?

La loi interdit de cibler des citoyens canadiens. Les agences la contournent en expliquant qu'elles ne ciblent personne en particulier puisqu'elles ramassent toutes les métadonnées.

Les agences canadiennes coopérant au sein de l'alliance Cinq Yeux (Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, États-Unis et Canada) peuvent-elles aussi contourner la loi en demandant à un pays tiers de surveiller certains Canadiens ?

C'est le mur du son que les chercheurs n'ont pas encore dépassé. On ne peut qu'avancer des hypothèses. Même Snowden ne nous a pas beaucoup aidés à ce sujet avec ses révélations. En fait, on est rendus à environ 18 membres plus ou moins informels de cette alliance fondée en 1947. Israël reçoit toutes les données en

vac et c'est un membre des Five Eyes plus important que le Canada.

Comment sommes-nous arrivés à cette ère de surveillance généralisée ?

Nous y sommes arrivés avec une combinaison de transformations politiques et technologiques. Pendant la guerre froide, les espions écoutaient le bloc de l'Est. L'ennemi était bien identifié et ses messages, bien cryptés. Après 1989, pendant dix ans, on s'est retrouvés dans un flou. On cherchait de nouveaux ennemis. Les attaques du 11 septembre 2001 en ont fourni un paquet. La différence, c'est que les messages peuvent être captés et déchiffrés très facilement, mais qu'on ne sait plus qui sont nos ennemis. Ils semblent partout, cachés chez nos voisins, dans les écoles, sur Internet.

N'y a-t-il pas comme une impression de nouvelle chasse aux sorcières, en tout cas d'une situation de panique morale généralisée ?

Si on s'en tient aux prétextes des autorités, il y a une menace à la sécurité nationale qui justifie un moyen de surveillance beaucoup plus efficace. Si on regarde la taille de la menace par rapport à la taille des moyens pour y faire face, on a d'un côté un maringouin et de l'autre un marteau-piqueur pneumatique. C'est complète-

ment disproportionné. En plus, la police dit : on aimerait ça, aussi, surveiller les journalistes, et les syndicalistes, et les étudiants au carré rouge, et les manifestants anti-pipeline, et les autochtones. Ça commence à faire du monde. Fiablement, les moyens de surveillance ne sont presque jamais utilisés contre les terroristes et presque toujours contre les contestataires et les opposants. Nous avons donné aux autorités des possibilités de surveillance inégalées dans l'histoire de l'humanité. Ça va continuer tant qu'on ne se réveillera pas pour exiger que nos données personnelles demeurent privées.

Ça va s'arrêter où ?

Nous offrons de plus en plus de facettes de nos vies à la surveillance avec la numérisation croissante, les appareils mobiles et maintenant les appareils connectés. Les téléphones intelligents, les frigos aussi et les ampoules ou les jouets pour enfants. Une brosse à dents branchée dit si vous êtes à la maison ou pas. Pour le moment, les agences n'ont pas de dispositifs qui permettent de tirer profit de ces données comme dans l'univers de 1984 de George Orwell. Mais elles travaillent très fort pour y arriver.

Le Devoir

ÉDITORIAL

SURVEILLANCE

La confiance ébranlée

Pendant dix ans, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) a conservé et analysé des données associées à des personnes qui n'étaient soupçonnées de rien, mais qui avaient eu le malheur de communiquer avec des personnes légalement surveillées. Et le service l'a fait sans en informer la Cour fédérale, un des rares garde-fous contre d'éventuels abus de nos espions. Le gouvernement doit serrer la vis et vite; la confiance des citoyens et la protection de leur vie privée en dépendent.

La nouvelle est tombée comme une tonne de briques en fin de journée jeudi. Dans un jugement catégorique, le juge Simon Noël, de la Cour fédérale, a conclu que le SCRS avait illégalement conservé certaines données personnelles et avait failli à son devoir d'en informer le Tribunal au moment d'obtenir les mandats nécessaires à la collecte d'information sur des personnes pouvant représenter une menace à la sécurité nationale.

La préservation de ces données dites connexes (ou métadonnées, comme des numéros de téléphone, adresses IP et de courriel) était illégale, parce que les personnes touchées n'étaient pas visées par les mandats, mais avaient seulement communiqué avec la personne sous surveillance. Plutôt que de détruire ces renseignements après une période déterminée, le SCRS les a versés dans une banque de données sophistiquée capable de les recouper et de dresser le portrait de leurs habitudes et de leurs réseaux.

Le Tribunal rappelle que le SCRS doit, en vertu de la loi, conserver les données uniquement « dans la mesure strictement nécessaire », ce qui n'était pas le cas. Lors d'une conférence de presse convoquée en toute hâte, le directeur du SCRS, Michel Coulombe, a dit que le service avait cessé toute analyse et verrouillé l'accès aux données en question. Le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, a précisé que le gouvernement n'interjetterait pas appel et a déploré le manque de franchise du SCRS devant la Cour.

Mais ensuite? La Cour n'a pas demandé de détruire ces données et personne ne sait trop ce qu'on en fera. Le plus préoccupant est que M. Coulombe espère pouvoir les conserver et que le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, n'a pas fermé la porte.

Il a noté que cette question serait mieux débattue lors des consultations publiques en cours sur « le cadre de sécurité nationale ». Le ministre a d'ailleurs relevé que le juge Noël avait suggéré de revoir la loi sur le SCRS et de l'adapter à la réalité des nouvelles technologies.

Ces consultations doivent aussi guider la révision de la Loi antiterroriste, le fameux projet C-51 adopté sous les conservateurs. Les libéraux l'avaient appuyé en promettant d'y apporter des amendements. Pourrait-on en profiter pour jeter du lest en ce qui a trait à la conservation de données connexes? Ce serait inquiétant, car C-51 permet déjà, pour des raisons de sécurité, de vastes échanges de données au sein de l'appareil fédéral. Le SCRS n'a ainsi plus besoin de mandat pour obtenir une foule de renseignements, dont des données fiscales.

Toutes les agences de renseignement fédérales se servent de plus en plus des technologies de collecte et d'analyse de métadonnées, mais l'encadrement n'a pas suivi. Le SCRS a demandé des mandats à répétition au fil des ans sans jamais informer la Cour de ses méthodes. Pire, il a agi avec la bénédiction du ministère de la Justice, qui partageait l'interprétation qu'avait le service de ses obligations en matière de conservation de données.

C'est la deuxième fois en trois ans que le SCRS est surpris à cacher des faits à la Cour fédérale, au point où le juge Noël se demande s'il faudra l'accuser d'outrage au tribunal pour qu'il comprenne. « Dans le présent dossier, écrit-il, [le SCRS] n'a certes pas favorisé la confiance de la Cour. » Imaginez celle des citoyens!

Il revient au gouvernement d'établir des balises et les mécanismes de surveillance adéquats pour protéger la vie privée et les droits des Canadiens. Parmi les gestes à poser, il doit établir que rien ne justifie de conserver les données des gens ne posant aucune menace à la sécurité. Il doit aussi mettre à niveau la Loi sur la protection des renseignements personnels et, idéalement, modifier le projet de loi C-22 créant le futur comité de parlementaires chargé de surveiller toutes les activités de sécurité. Ce comité doit pouvoir faire enquête et rapport sans craindre l'obstruction éventuelle de ministres ou la censure du premier ministre.

mcornellier@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente des ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Crédibilités relatives

Ayant participé aux manifestations étudiantes lors du printemps érable, puis au mouvement de contestation élargi contre l'adoption par le gouvernement Charest de « lois spéciales » controversées, il m'avait été donné d'être témoin — aux premières loges, dans la rue — du pouvoir que j'avais alors jugé démesuré des forces policières et des décideurs politiques. Les événements de l'époque avaient provoqué chez moi une profonde réflexion sur la nature des fondements de la démocratie et leur fragilité lorsque mis à mal dans des circonstances exceptionnelles. Plusieurs avaient à l'époque dénoncé le pouvoir démesuré des forces policières, que l'on soupçonnait, ou accusait, de profilage et d'espionnage de personnes ou de groupes en raison de leurs opinions politiques. Mais tout cela n'avait guère ému les médias, ni la classe politique, ni la majorité dite silencieuse, qui n'avaient vu dans ces constats et lancements d'alertes qu'atermolements d'étudiants excités et ruades dans les brancards de carrés rouges, d'anarchistes et de casseurs. Or voilà qu'aujourd'hui la confrérie journalistique médusée se voit elle aussi confrontée à la réalité « surprenante » du pouvoir dé-

suré que s'accordent les forces policières et le politique, et, qui plus est, avec ce qui pourrait ressembler à une certaine complaisance du pouvoir judiciaire. Il est à espérer que les commissions et autres enquêtes promises permettent d'enfin mettre au jour des pratiques éminemment condamnables et restées trop longtemps discrètes.

Pierre Deschênes
 Montréal, le 4 novembre 2016

La jugeote des juges

Les événements récents concernant la liberté de presse m'amènent à la question suivante: certains de nos juges manquent-ils de jugeote? Il semble bien que oui car, après les juges de paix qui forment avec nos policiers des tandems de longue durée, un juge de la Cour supérieure semble aussi en manquer.

Ici, son ordonnance vise la chercheuse Marie-Eve Maillé de l'UQAM et l'oblige à remettre à l'entreprise Eolienne de l'Érable la liste des 93 participants à son étude de doctorat. Encore une atteinte compromettant la vie privée et la recherche. Encore une atteinte à la démocratie.

C'est à croire que des virus insidieux se sont ligués pour attaquer plusieurs membres de notre gratin social. Car à la

liste des juges et policiers, il faut aussi ajouter des dirigeants de l'UQAM qui se désresponsabilisent de leur étudiante, soutenant que ses données de recherche n'appartiennent pas à l'université. Ponce Pilate n'a pas mieux fait! Hélas, la filiosité humaine est inscrite dans l'histoire de l'humanité.

Je soupçonne que ces virus s'attaquent au lobe frontal de leur victime, siège de la coordination « émotions et jugement ». C'est ravageur! et je pense à ce pauvre Descartes. Il doit frémir, lui qui a écrit dans *Discours de la méthode*: « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée. »

Heureusement, plus récemment, des philosophes et écrivains, entre autres Régis Debray, David Thoreau et John Rawls, ce dernier longtemps professeur à Harvard, ont tracé et jalonné une voie, celle de la désobéissance civile, quand des valeurs universelles sont bafouées: combat en faveur des démunis et emprisonnement pour le premier, refus de l'esclavagisme pour Thoreau suivi aussi d'un emprisonnement, et les grandes questions de justice pour John Rawls... Ultimement, le peuple peut donc reprendre ses droits, il suffit d'un peu de courage et, bien sûr, de jugeote!

Solange Gagnon
 Oka, le 4 novembre 2016

LIBRE OPINION

L'islamophobie est un racisme

PAUL EID

Professeur au Département de sociologie à l'Université du Québec à Montréal

Dans son article « Une critique de l'islamophobie contre-productive » (*Le Devoir*, 25 octobre), Rachad Antonius soutient que les discours « progressistes » qui dénoncent l'islamophobie servent à réduire au silence les critiques légitimes de l'islamisme radical et même à « légitimer et encourager des attitudes contraires aux notions de citoyenneté qui doivent être le fondement du vivre-ensemble ». Je conviens avec lui qu'un tel cas de figure serait déplorable, bien qu'on peine à voir à qui exactement correspond ce profil parmi les « progressistes ».

Plus loin, Antonius ajoute: « le glissement marqué vers des positions de droite d'une partie de la population ne résulte pas d'une islamophobie qui serait intrinsèque au Québec et qui remonterait à l'orientalisme. Elle résulte en partie du fait que les courants progressistes n'apportent pas de réponses satisfaisantes et réalistes aux défis posés par la montée des courants religieux conservateurs, fortement imprégnés de la pensée islamiste ».

Ce raisonnement pose foncièrement problème puisque, dans cette optique, la société québécoise, hormis les « progressistes » en son sein, se voit largement déchargée de toute res-

ponsabilité dans la montée de sentiments anti-musulmans. En outre, explique Antonius, chez ces progressistes égarés, « la victimisation des musulmans est souvent exagérée, et les nombreux signes de l'accueil et de l'insertion sociale au sein des élites sont minimisés ou ignorés ». Les nombreuses études qui démontrent, depuis le 11 septembre 2001, une nette recrudescence de la discrimination et des préjugés négatifs à l'endroit des musulmans, au Québec comme partout en Occident, seraient-elles des « exagérations » fomentées par des progressistes en mal de données pour étayer leur fantasme de l'islamophobie?

Soyons clair: l'islamophobie est un racisme et, à ce titre, elle peut prendre la forme d'une idéologie structurée, de préjugés et de stéréotypes plus ou moins conscients et peut parfois se traduire par de la discrimination. Par ailleurs, en amont de la stigmatisation, l'islamophobie suppose la racisation, soit la construction d'une altérité radicale qui repose sur une image fantasmagorique de l'islam et des musulmans, dont la culture est alors naturalisée, réduite à une essence figée et hors du temps, à l'épreuve des faits et de la complexité du réel. Du coup, on se trouve à gommer la diversité individuelle ainsi que les multiples clivages idéologiques, d'âge, de genre, de classe, qui traversent cette communauté imaginée. Dans ce paradigme, le rapport à la normativité religieuse

des musulmans d'Alger, du Caire ou de Téhéran, voire de Montréal ou de Paris, sera plus ou moins le même, et l'appréciation de la menace islamiste pourra alors aisément faire l'économie d'une analyse contextualisée.

L'islamophobie, en Occident, tend à déboucher sur une dichotomie rigide entre les musulmans sécularisés (les irréprochables) et les musulmans pratiquants (les suspects). Les musulmans sécularisés incarnent alors, aux yeux du groupe majoritaire, une minorité atypique dans la minorité qui doit son intégration réussie au fait qu'elle a su s'arracher à sa culture musulmane et aux valeurs antioccidentales que celle-ci est présumée charrier, en raison de sa contamination par l'islamisme. À l'inverse, les musulmans pratiquants incarnent une majorité menaçante dans la minorité, puisqu'ils seraient susceptibles de basculer à tout moment dans l'islamisme radical, et donc d'adopter des pratiques et des convictions antilibérales dans l'espace public. Ce type de schéma binaire fonctionne particulièrement bien sur des groupes déjà racisés, dont les membres sont perçus comme interchangeables, ou du moins soumis à une culture omnipotente, en l'espèce l'islam (isme), qui dicterait aux individus leurs actes et contraindrait leurs moindres choix.

Les médias produisent tout autant qu'ils relaient ce type de réductionnisme. Ainsi, les

musulmans mis en scène dans les médias font souvent office de spécimens de toute leur « communauté ». Nourries régulièrement par les médias, des figures familières aux contours bien définis se cristallisent alors dans l'imaginaire social: celle de la fille voilée, nécessairement soumise et aliénée, celle du musulman orthodoxe, nécessairement hostile aux valeurs occidentales libérales, etc. Chaque fois, le procédé est le même: les médias partent de cas particuliers qui servent de point d'appui à une montée en généralité consacrant l'idée que c'est l'islam (isme) qui s'exprime à travers l'individu.

Comme dans toute lutte antiraciste, c'est au groupe majoritaire qu'il incombe de déconstruire ses propres stéréotypes et préjugés sur l'Autre. Heureusement, les amalgames réducteurs entre, d'une part, islam et musulmans et, d'autre part, islamisme radical, terrorisme et sexisme n'ont rien de naturel et d'inévitable. Ils peuvent être déconstruits au moyen d'un patient travail d'éducation. S'il doit importer à tout « progressiste » d'appuyer, comme nous y enjoint Rachad Antonius, les millions de musulmans qui, ici comme ailleurs, combattent des mouvements islamistes conservateurs et rétrogrades, il importe aussi de reconnaître que l'islamophobie sera d'abord et avant tout neutralisée par une lutte et une éducation antiracistes.

IDÉES

RELIGION ET RADICALISATION

Sherpa : un rapport aux graves lacunes

Texte collectif*

Le centre de recherche Sherpa du CSSS de la Montagne rendait public il y a quelques jours un rapport plutôt étonnant sur les déterminants psychosociaux du soutien à la radicalisation violente chez les cégépiens. L'une des principales conclusions est que la religion n'apporterait aucun soutien à la radicalisation et aurait plutôt un effet contraire. « Les gens qui disent n'avoir aucune religion soutiennent plus la radicalisation violente que ceux qui se réclament du christianisme ou de l'islam », déclarait en conférence de presse Cécile Rousseau, directrice du Sherpa. « La religiosité est un facteur protecteur face au soutien à la radicalisation violente », lit-on dans le rapport.

Plusieurs lacunes méthodologiques entachent la validité de cette étude et de ses conclusions. Malgré les nombreux tableaux contenus dans le rapport, les conclusions des auteurs ne dérivent nullement de ces données statistiques; les conclusions ont été juxtaposées aux données chiffrées pour donner l'impression qu'elles sont appuyées, mais elles constituent en fait des affirmations avancées sans preuve suffisante.

La région montréalaise surreprésentée

La recherche a été effectuée en ligne auprès des élèves de huit cégeps de diverses régions du Québec. On note d'emblée une surreprésentation de la région montréalaise, si bien qu'on ne peut prétendre dresser un portrait d'ensemble de la radicalisation dans les collèges du Québec, comme mentionné dans les objectifs. Le rapport affirme être fondé sur l'analyse des réponses de 1894 participants, mais seulement 1241 d'entre eux ont répondu à toutes les questions sans qu'il soit possible de savoir s'ils sont représentatifs de l'ensemble des répondants. Presque deux fois plus de femmes que d'hommes ont répondu, ce qui n'est sûrement pas le reflet de la population étudiante des cégeps.

Le taux de réponse varie en fonction du contenu de la question, de son emplacement (au début, au milieu ou à la fin du questionnaire) et selon les cégeps. Les désistements refléteraient « des stratégies d'évitement associées à la sensibilité du sujet », affirment les auteurs. Cette constatation jette le doute sur la validité des données, alors que nous ne connaissons pas le profil sociodémographique des désistements ni leurs raisons.

Fausse causalité

Les données montrent que le soutien à la radicalisation est plus fort chez les moins de 25 ans et que ce groupe est moins religieux. Mais cela ne permet aucunement de dire que c'est l'absence de religion qui conduit à soutenir la radicalisation. Le raccourci effectué par les auteurs est tout simplement impossible à soutenir.

Toutes les études psychosociales montrent en effet que les jeunes de moins de 25 ans sont moins religieux et plus enclins à adopter des comportements à risque ou à commettre plus de gestes violents que leurs aînés. Le lien entre l'absence de religion et les gestes violents est l'âge, et l'étude crée une fausse causalité entre religiosité et radicalisation.

Dans l'étude du Sherpa, le jeune âge (19-21 ans) est d'ailleurs la seule variable, parmi les déterminants du soutien à la radicalisation, qui montre une relation significative avec la radicali-



La recherche a été effectuée en ligne auprès des élèves de huit cégeps de diverses régions du Québec.

sation. Toutes les autres données sur les corrélations entre les variables dans leur ensemble sont très faibles et ne démontrent rien de concluant. Pour être considéré comme moyennement fort, un coefficient de corrélation (r) doit être d'au moins 0,7 ou 0,6 (positif ou négatif). Seulement quatre valeurs de r sur les 132 du rapport du Sherpa (tableau 11) sont supérieures à 0,6 et aucune ne concerne la religiosité.

La corrélation entre radicalisation et religion n'est que de -0,12, ce qui revient à dire qu'il n'y a pas de lien entre ces variables. On ne peut donc aucunement tirer de ces données les conclusions qu'en ont tirées les auteurs en soutenant que l'absence de religion conduit à soutenir la radicalisation et que la religion est donc un facteur de prévention. Il s'agit là de sophismes présentés sous le couvert de statistiques malheureusement invalides.

Les auteurs recommandent d'ailleurs de favoriser « l'expression religieuse et la spiritualité » dans les cégeps comme mesure de prévention. Étant donné que le rapport confond souvent la religiosité (qui prend en compte l'intensité des convictions) et la religion elle-même (christianisme, islam, aucune religion, etc.), une telle recommandation apparaît déplacée et contreproductive, car elle risque de favoriser le communautarisme.

Religion et radicalisation

Par ailleurs, les répondants volontaires à cette enquête, dont 56 % se disent sans religion, ne constituent pas un échantillon de personnes radicalisées. Bien que toute radicalisation menant à la violence ne soit pas nécessairement religieuse, le facteur religion était au centre de cette étude, qui visait notamment à documenter le phénomène dans les milieux ethnoculturels.

C'est aussi la question de la radicalisation politico-religieuse qui a conduit aux diverses études publiées actuellement. Lorsque les en-

quêtes portent spécifiquement sur cet aspect, le rôle que joue la religion dans la radicalisation menant à la violence ressort sans équivoque. Le rapport du Conseil du statut de la femme (*L'engagement des femmes dans la radicalisation violente*), rendu public en même temps que celui du Sherpa, en est un exemple: tant l'étude de la littérature que les témoignages recueillis auprès de jeunes femmes attirées par le djihad en Syrie montrent que l'idéal religieux joue un rôle important dans leur cheminement vers la radicalisation et que les recruteurs djihadistes misent sur ce facteur.

Pour mettre en évidence un lien entre religion et radicalisation, il faut donc correctement construire l'échantillon, ce que n'a pas su faire le Sherpa.

Nous sommes étonnés que Cécile Rousseau ait qualifié le rapport du CSF de « sensationnaliste et douteux sur le plan méthodologique » à cause de l'approche qualitative et du petit nombre de femmes participantes. Comme il s'agissait de femmes s'étant engagées sur le chemin de la radicalisation, leurs témoignages présentent au contraire un portrait réaliste du processus, alors que l'étude du Sherpa ne permet pas de tirer aucune conclusion valide.

Ce rapport apparaît en définitive comme un document politique, sans valeur scientifique, et que les médias n'ont malheureusement pas pris la peine d'examiner. Les établissements visés seraient donc mal avisés de s'en servir pour adopter des mesures qui risquent d'être inopportunes.

* Normand Baillargeon, essayiste et chroniqueur; Daniel Baril, auteur et conférencier; François Doyon, professeur au cégep de Saint-Jérôme; André Gagné, professeur à l'Université Concordia; Yves Gingras, professeur à l'Université du Québec à Montréal; Kristoff Talin, chercheur au CLERSE de Lille

Le Devoir franchit une étape importante en prévision d'une recapitalisation

BRIAN MYLES

Directeur, Le Devoir

Le Devoir a entrepris un important virage numérique au cours des deux dernières années. Pour demeurer en phase avec les nouvelles habitudes de consommation d'information des citoyens, nous devons investir dans le développement d'applications pour la tablette et le téléphone intelligent et dans la mise à jour de notre site Internet. Nous augmentons notre offre numérique, tout en maintenant la publication de notre version quotidienne imprimée.

Cette stratégie multiplateforme nécessite des investissements accrus dans un contexte difficile. La croissance anémique des revenus publicitaires numériques n'est pas suffisante pour compenser la diminution constante des revenus publicitaires dans l'imprimé. En conséquence, Le Devoir a enregistré des résultats nets négatifs pour neuf des onze derniers trimestres, accumulant des pertes totales de 2,46 millions de dollars depuis le 1^{er} janvier 2013.

Le Devoir entend poursuivre sa mission à titre de journal indépendant qui offre une information de qualité à ses lecteurs. Pour ce faire, nous avons élaboré un plan stratégique qui prévoit une recapitalisation auprès de nouveaux investisseurs. Le rachat des actions de la SPEQ Le Devoir et la dissolution de cette société sont des préalables importants pour assainir notre bilan et envisager sérieusement une recapitalisation.

Les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ) étaient des véhicules d'investissement importants au début des années 1990, mais il n'en subsiste pratiquement aucune dans le paysage québécois de 2016. La SPEQ Le Devoir a été mise sur pied en 1993, dans ce courant, pour permettre à de généreux investisseurs de soutenir la cause du journal en d'autres temps difficiles. Le Devoir leur en est extrêmement reconnaissant. La valeur aux livres de la totalité des actions est d'un dollar (1\$), tel que rapporté aux états financiers du Devoir. La SPEQ Le Devoir a toujours une existence juridique, ce qui force Le Devoir à consacrer des ressources humaines et financières de plus en plus onéreuses. Le Devoir assume les frais annuels de conformité et de préparation des états financiers de la SPEQ Le Devoir, qui est un émetteur assujéti. Au 31 décembre 2015, le montant accumulé de la dette de la société envers Le Devoir était de 95 083\$.

Rachat approuvé

Après en avoir longuement discuté et après avoir reçu une demande à cet effet de la SPEQ Le Devoir, le conseil d'administration du Devoir a approuvé le rachat des actions de la SPEQ, car il répond à l'intérêt primordial du Devoir et de ses actionnaires restants. La contrepartie proposée pour le rachat a été déterminée par un évaluateur indépendant. Ce rachat n'aura aucune incidence défavorable sur la situation financière du Devoir. C'est en soi une occasion d'affaires intéressante qui nous permettra de poursuivre nos efforts en vue d'une recapitalisation et d'éviter des frais importants de manière récurrente au cours des prochaines années.

À toutes les époques, les lecteurs et les actionnaires ont soutenu Le Devoir car ils croyaient à l'importance de maintenir, dans le paysage québécois, un quotidien indépendant, libre de toute influence politique ou économique. La transaction n'a aucune incidence sur l'indépendance du Devoir. Celle-ci sera maintenue, dans le plus grand respect de l'héritage spirituel d'Henri Bourassa et de ses successeurs.

L'indépendance du Devoir ne réside pas dans la présence ou non d'une SPEQ, mais dans la structure juridique de l'institution. Cette structure confère au directeur la majorité des actions de l'imprimerie populaire limitée (IPL) et le contrôle effectif sur les orientations du journal.

Témoin libre et honnête de l'actualité, Le Devoir n'obéit qu'à ses propres critères pour établir son traitement des événements et la hiérarchie des informations qu'il présente à ses lecteurs. Il en sera toujours ainsi.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 6500 caractères (y compris les espaces), ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (*redaction@ledevoir.com*), mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

PAUL DEMERS 1956-2016

Notre place, nous l'avons prise en chantant

JEAN MALAVOY

Azilda, Ontario

Paul nous a quittés sans faire de bruit. Il nous avait prévenus, mais on ne pensait pas qu'il partirait si vite. À Orléans, où il vivait, il avait transformé son salon en chambre d'accueil, entouré de ses bombes d'oxygène. Cet air qu'il respirait et qui le maintenait en vie, il nous le donnait aussi abondamment, quand on venait le voir. Avec le temps, il portait tout juste son corps comme une formule de politesse, un vêtement jeté vite sur l'âme pour recevoir ses amis.

Sa vie est un roman. Il fut l'un des fondateurs de Contact ontariois. Je le revois en septembre 1978, à Toronto. Il a 22 ans. Guitare sèche, voix captivante, d'une grande musicalité. Le public lui appartient. Il ne le quittera plus durant plus de 30 ans. À la fin des années 70, il fonde le groupe Purlaine, à Hearst, dans le Nord ontarien. Purlaine, c'est du feu. Le groupe enflamme les écoles. En 1990, Paul lance son premier album. On y retrouve *Zy-daco pour Magali*, qu'il écrit pour sa fille, mais aussi *En stéréo et en couleurs*, et *Mademoiselle*, sur un texte de Jean Marc Dalpé, *Mademoiselle, mademoiselle, il y a une larme sur votre joue, le saviez-vous?*

Au quart de tour

Il vit en tournée et sillonne toutes les scènes. *Un jour j'irai dans l'Nord* devient le hit de toute une génération. Il joue avec Richard de Grandmont à la batterie, Michel Loiseau à la basse et Sylvain Lavoie aux claviers. Paul Demers vient se ressourcer chaque année ou presque à Contact ontariois. Ovation debout. Il repart au quart de tour, galvanisé.

Dans les années 1990, il forme, avec Robert Paquette et Marcel Aymar, le fameux groupe PAD. Ce groupe a beaucoup de succès. On a le bonheur d'avoir sur scène les trois grandes vedettes de la chanson franco-ontarienne: Paquette, Aymar (CANO) et Demers. La carrière de Paul prend alors de l'ampleur. Il tourne en Louisiane et en Europe. Plusieurs artistes lui demandent de participer à leurs spectacles. Il va donc chanter avec Bruce Cockburn, Céline Dion, Richard Séguin et Robert Charlebois. Il commence leurs spectacles avec un départ canon. Il a même chanté en duo *Lindbergh* avec Louise Forestier!

En 1999, il lance son deuxième album *D'hier à toujours*. Les titres sont évocateurs du temps qui passe et de ce que chaque année est comptée: *Déjà demain*, *Pour continuer*, *Pour ceux qui restent*, *L'orage passera*, *D'hier à toujours*. Sur cet album, il écrit l'une de ses plus belles chansons: *Chanson pour Gabrielle*. Paul Demers est

membre fondateur et ancien président de l'Association des professionnels de la chanson et de la musique (APCM). C'est une autre corde à son arc.

En septembre 2011, Paul lance son troisième et dernier album, *Encore une fois*. Plusieurs chanteurs participent à l'album: Damien Robitaille, Tricia Foster, Shawn Sasyniuk, Olivier Fairfield et Daniel Boivin. Il dira de cet album: « Il vient de mon vécu, de mon amour pour la musique et pour la vie. »

Depuis son décès le 28 octobre, le Web est inondé de témoignages, de souvenirs, de photos. Tout le monde l'aimait, parce qu'il aimait tout le monde. Sa chanson *Notre place*, composée lors du ralliement pour sauver l'hôpital Montfort, est devenue l'hymne national des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens.

Le plus étonnant de sa vie, c'est que Paul a chanté depuis plus de trente ans le corps malade, gagné par la maladie de Hodgkin. Cette douleur persistante, il l'aura vécue toute sa vie en montant sur scène. Il n'en parlait jamais. Eaux calmes, douces, engageantes, telle était sa nature, tandis que dormait au plus profond de lui ce volcan qui vient de l'emporter.

Bon vent, bonne route, Paul. Nous t'aimons et cette joie que nous avons quand nous pensons à toi, personne ne pourra nous la ravir.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zaida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Retitto-Parazzelli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélaïr-Cirino et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (reporter culturel), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médiat), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stoga (commis), Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebaf (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zématis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Osvaldo Casas (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici et Véronique Pagé.

SCIENCES

Le cerveau particulier des musiciens et des danseurs

Le cerveau des danseurs diffère non seulement de celui des simples quidams, mais aussi, et même encore plus, de celui des musiciens, nous révèle une étude réalisée à Montréal qui souligne ainsi la grande plasticité du cerveau.

PAULINE GRAVEL

Des années d'exercices à la barre et de répétitions de chorégraphies pour les danseurs, de gammes et de pratique de pièces de répertoire pour les musiciens modifient les structures du cerveau. Une équipe de chercheurs du Laboratoire international de recherche sur le cerveau, la musique et le son (BRAMS) en est arrivée à cette découverte en examinant la matière blanche du cerveau de danseurs et en la comparant à celle de musiciens. Ces scientifiques des universités Concordia, McGill et de Montréal ont remarqué que cette structure du cerveau prenait des formes différentes, voire opposées chez ces deux catégories d'artistes.

Pour leur étude, les chercheurs ont recruté une vingtaine de danseurs contemporains, une vingtaine de musiciens (jouant du clavier, d'un cuivre, d'un instrument à cordes, à vent ou à percussion), ainsi qu'une vingtaine d'individus n'ayant suivi aucune formation en musique ou en danse, qui servaient de sujets contrôles. Les participants étaient âgés de 18 à 40 ans. Les musiciens et les danseurs possédaient en moyenne une quinzaine d'années d'expérience dans leur discipline respective et exerçaient leur art comme professionnels ou comme étudiants dans un programme d'entraînement professionnel.

Le cerveau de tous les participants a été examiné à l'aide de la technique d'imagerie en tenseur de diffusion, qui permet de visualiser l'architecture des grands faisceaux de fibres qui composent la matière blanche du cerveau (voir encadré). En mesurant le mouvement des molécules d'eau qui sont présentes dans le cerveau, l'imagerie en tenseur de diffusion permet de déterminer la direction, l'intensité, voire la densité des fibres de matière blanche dans le cerveau, explique Chiara Giacosa, chercheuse principale de l'étude.

Les chercheurs ont alors observé des différences significatives entre les danseurs, les musiciens et les sujets contrôles, et plus particulièrement entre les danseurs et les musiciens, dans trois régions stratégiques du cerveau : soit au niveau du circuit corticospinal, qui comprend d'une part les fibres qui relaient l'information depuis les différentes parties du corps jusqu'à la moelle épinière, laquelle les achemine jusqu'au cortex sensoriel, et d'autre part, les fibres qui transmettent les commandes du cortex moteur vers les parties du corps ; au niveau du corps calleux, qui permet l'échange d'informations entre les deux hémisphères du cerveau, dont chacun reçoit des informations sensorielles et commande des actions motrices de la moitié opposée du corps ; ainsi qu'au niveau du fascicule longitudinal supérieur, qui relie les régions sensorielles occipitales (le cortex visuel) et pariétales (le cortex auditif) aux régions frontales, qui effectuent un traitement plus approfondi de l'information avant de l'acheminer au cortex moteur, qui commande le mouvement.

Les chercheurs ont donc noté chez les danseurs que les molécules d'eau bougeaient dans toutes les directions au niveau de ces trois régions cérébrales. « La grande diffusivité observée [des molécules d'eau] nous porte à croire que les fibres se croisent abondamment, qu'elles changent de direction ou qu'elles se ramifient dans le but de rejoindre un grand nombre de régions corticales différentes », explique M^{me} Giacosa, qui effectue son doctorat à l'Université Concordia.

Par contre, chez les musiciens, le mouvement des molécules d'eau était plutôt anisotrope, c'est-à-dire que « les molécules suivaient une direction préférentielle, ce qui nous permet de supposer que les fibres voyagent toutes dans la même direction ». « La cohérence des fibres peut s'expliquer par une intensification des connexions dans cette direction préférentielle, et nous laisse penser que la transmission de l'information entre les régions connectées s'effectue plus efficacement, voire plus rapidement. La cohérence des fibres peut aussi signifier qu'il y a eu une multiplication du nombre de fibres dans le faisceau reliant les deux régions particulières, mais nous ne pouvons pas le confirmer pour le moment. Seules des études de trajectographie,



Les chercheurs ont noté chez les danseurs que les molécules d'eau bougeaient dans toutes les directions au niveau de trois régions cérébrales.

WILLIAM WEST AGENCE FRANCE-PRESSE

Qu'est-ce que la matière blanche ?

Les cellules nerveuses du cerveau, aussi appelées neurones, se composent d'un corps cellulaire contenant un noyau, dans lequel sont enfouis les gènes, suivi d'un très long prolongement, dénommé axone, qui conduit l'information sous forme d'impulsions électriques, du corps cellulaire vers d'autres neurones parfois situés dans une tout autre région du cerveau, voire dans l'hémisphère opposé. La plupart de ces longs axones sont entourés d'une gaine de myéline, une substance grasseuse de couleur blanche qui sert d'isolant et permet ainsi une meilleure conduction des impulsions électriques. On désigne sous le nom de « matière blanche » l'ensemble des faisceaux d'axones myélinisés qui sillonnent le cerveau, et ce, en raison de leur couleur blanche.

Les corps cellulaires des neurones qui sont quant à eux plutôt de couleur grise se situent principalement dans le cortex, que l'on appelle justement matière grise. Alors que les axones, ou fibres, véhiculent l'information, les corps cellulaires du cortex traitent l'information qu'ils reçoivent avant de la transmettre.

qui sont en cours, nous permettront de le savoir », précise la neuroscientifique.

« Ces résultats nous montrent que des entraînements intensifs et prolongés en danse et en musique influencent de façon opposée les structures de la matière blanche du cerveau, fait remarquer Mme Giacosa. Nous émettons ainsi l'hypothèse que l'entraînement des musiciens renforce certains faisceaux spécifiques, alors que celui des danseurs favorise une multiplication des connexions avec de plus nombreuses et diverses régions du cerveau. »

« Et cela a du sens, parce que les musiciens entraînent principalement une partie en particulier de leur corps, comme les mains, voire la bouche [dans les instruments à vent], afin d'arriver à faire des mouvements très fins et très spécialisés avec cette partie du corps. Ce sont donc les quelques régions cérébrales représentant cette partie du corps en particulier qui sont plus intensément connectées. » Par contre, les danseurs effectuent des mouvements avec toutes les parties de leur corps, et chacune est représentée dans une région cérébrale particulière. De plus, les danseurs doivent assurer « une bonne coordination entre les différentes parties de leur



Chez les musiciens, le mouvement des molécules d'eau était anisotrope, c'est-à-dire que « les molécules suivaient une direction préférentielle, ce qui nous permet de supposer que les fibres voyagent toutes dans la même direction », explique Chiara Giacosa, chercheuse principale de l'étude.

LOIC VENANCE AGENCE FRANCE-PRESSE

corps, voire entre les deux côtés du corps, ce qui implique de plus nombreuses connexions entre les différentes parties du corps que chez les musiciens » et qui explique la plus grande diffusivité observée au niveau du corps calleux notamment. Les danseurs doivent aussi bouger en synchronisation avec la musique et avec le mouvement des autres danseurs, et pour cette raison, les fibres doivent établir de nombreuses connexions entre les différentes zones sensorielles du cortex (visuel, auditif et proprioceptif) et le cortex moteur. Également, le fait que les danseurs apprennent leurs chorégraphies principalement en observant et en imitant un autre danseur permettrait également d'expliquer les plus grandes transformations structurelles observées chez les danseurs dans la région frontale du fascicule longitudinal supérieur, où se situe le réseau action-observation, qui n'est pas aussi crucial chez les danseurs.

Étude comportementale

Les chercheurs ont également mesuré le niveau d'habileté des danseurs et des musiciens

dans leur discipline respective. Pour ce faire, ils ont demandé aux danseurs de reproduire en temps réel et le plus fidèlement possible divers enchaînements de danse interprétés par un personnage du jeu vidéo *Dance Central 1* de la console Xbox Kinect 360 qui était projeté sur un grand écran devant eux. Les musiciens devaient quant à eux détecter de subtils changements de hauteur dans une série de mélodies.

Les chercheurs ont alors remarqué que les changements structurels qu'ils avaient observés dans le cerveau des danseurs et des musiciens étaient étroitement liés à leur habileté dans leur art respectif. Ainsi, meilleur était le danseur, plus les faisceaux de fibres blanches de son cerveau rayonnaient dans différentes directions. Inversement, meilleur était le musicien, plus ces mêmes faisceaux étaient robustes dans une direction préférentielle. Les résultats comportementaux confirment ainsi l'hypothèse des chercheurs qui ont publié leur étude dans la revue *NeuroImage*.

Le Devoir

Pourquoi et comment étudier les effets de la danse sur le cerveau ?

Virginia B. Penhume est chercheuse au Département de psychologie de l'Université Concordia et membre du Laboratoire international de recherche sur le cerveau, la musique et le son (BRAMS), ainsi que directrice de l'étude sur les effets de la formation en danse et en musique sur la matière blanche du cerveau. Elle répond à nos questions.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE LALONDE

D'où est née cette étude ?

Une des raisons qui nous ont poussés à mener cette étude est le fait qu'il y a eu plusieurs recherches déjà sur les façons dont la pratique de la musique affecte le cerveau, mais très peu sur les effets de

celle de la danse, et c'est ce qui nous intéressait. Aussi, on discute de plus en plus des effets positifs de l'exercice physique sur le cerveau. Et quel meilleur exemple d'exercice physique que la danse ? De plus, l'étude des effets de la danse sur le cerveau nous permettait d'établir une comparaison avec la musique.

Pourquoi la danse est-elle si peu étudiée scientifiquement ?

Il est très complexe de trouver comment l'étudier. Les seules recherches précédentes sur le sujet ont porté sur des danseurs de ballet classique — parce que ce sont souvent ceux qui ont la plus longue formation. Ces études posaient quelques problèmes, car les participants étaient presque uniquement des femmes, et souvent les ballerines, comme on le sait, sont en sous-poids, ce qui peut entraîner des effets sur les structures du cerveau, comme l'ont montré des études sur les troubles de l'alimentation. Il nous fallait

trouver les moyens d'éviter ces influences sur les résultats.

Quelles applications concrètes pourraient germer des conclusions de votre étude ?

Nos résultats pourraient être utilisés en réhabilitation, en intervention de danse-thérapie, voire chez les enfants qui ont des problèmes avec le mouvement. Ma collègue Krista L. Hyde, de l'Université de Montréal, travaille avec des enfants autistes, et nous nous intéressons aux changements que la danse entraîne dans le cerveau. Nous pensons que la danse pourrait éventuellement les aider à développer à

la fois leurs aptitudes sociales et leurs habiletés intellectuelles. Plusieurs danseurs, par expérience et par intuition, se doutent déjà de l'influence de la danse sur les aptitudes sociales. Et c'est une des raisons pour lesquelles il est important d'écouter et de parler avec les artistes. Ils peuvent avoir de bonnes intuitions sur les effets de leur art.

Peut-être aussi que de telles démonstrations qui prouvent que l'entraînement en danse a un effet spécifique sur le cerveau, qu'il provoque des changements dans le cerveau, comme la musique le fait, pourraient valoriser la danse

et le métier de danseur, car les danseurs, en tant qu'artistes, ne sont pas autant respectés que les musiciens, je crois.

Sur quoi aimeriez-vous vous pencher, ensuite ?

J'aimerais vraiment pouvoir observer l'entraînement et voir comment le cerveau change au fur et à mesure de l'apprentissage.

Les idées naissent souvent du milieu artistique. Le Laboratoire international de recherche sur le cerveau, la musique et le son est là pour les écouter.

Le Devoir